

Dossier de presse

Comité stratégique « canal du Midi » du 8 novembre 2019

Mobilisation pour le canal du Midi et la valorisation de ses territoires

Étienne Guyot, préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Occitanie, Dominique Salomon, vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représentant la présidente Carole Delga, et Thierry Guimbaud, directeur général de Voies Navigables de France, ont présidé le vendredi 8 novembre 2019 un comité stratégique pour le canal du Midi.

Ce comité stratégique (composition en annexe) était l'occasion de faire le point sur plusieurs avancées permettant d'engager des actions concrètes en faveur de la préservation et de la valorisation du canal du Midi :

- la signature du Contrat cadre pour la préservation et le développement du canal du Midi et la valorisation de ses territoires (2019-2021), qui organise le partenariat pour le soutien des projets en faveur de la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi et du développement de ses territoires ;
- la validation des orientations stratégiques du futur plan de gestion du canal, au titre de son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO;
- le lancement d'actions structurantes pour le canal.



Le canal du Midi : une prouesse technique et une œuvre artistique remarquable



Le canal du Midi est un des plus anciens canaux d'Europe encore en fonctionnement. Construit au XVII^{ème} siècle, il représente à la fois une incroyable prouesse technique et une véritable œuvre d'art.

En 1996, le canal du Midi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription est la reconnaissance de l'ingéniosité de son concepteur Pierre-Paul Riquet. Elle salue également la beauté de l'ouvrage et la façon dont le canal a modelé les paysages traversés. Par ses centaines d'ouvrages, ponts, écluses, ponts-canaux, maisons éclusières... issus du génie technique et esthétique des ingénieurs du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècles, c'est aussi un patrimoine architectural exceptionnel, aujourd'hui universellement reconnu. Colonne vertébrale de l'Occitanie, le canal du Midi constitue également un formidable vecteur de développement touristique, au cœur des territoires qu'il traverse.

Les éléments inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont : le canal du Midi de Toulouse à l'étang de Thau avec ses canaux associés, Brienne à Toulouse, Jonction et Robine jusqu'à Port La Nouvelle, ainsi que son système d'alimentation depuis la Montagne Noire vers le seuil de Naurouze, soit 278 kilomètres de canaux et 82 kilomètres de système d'alimentation.

Propriété de l'État, il est géré par Voies navigables de France, en partenariat avec les collectivités territoriales.

1. Un partenariat, pour le soutien des projets en faveur de la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi et du développement de ses territoires

L'État, la Région Occitanie, Voies navigables de France et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, réunis au sein d'une « Entente pour le canal du Midi », ont signé lors du comité stratégique le « Contrat-cadre pour la préservation et le développement du canal du Midi et la valorisation de ses territoires (2019-2021) », communément appelé « Plan Canal ».

Ce contrat-cadre a pour objet d'organiser la mise en œuvre opérationnelle du futur plan de gestion de ce bien et le soutien des différents projets. Il concerne tout particulièrement les thématiques communes à l'ensemble du canal ; le soutien aux projets locaux étant organisé dans le cadre des dynamiques territoriales engagées par les cosignataires.

Le soutien s'organise autour de 6 axes :

- **Axe 1 – Préserver le patrimoine constitutif du bien « canal du Midi »,** pour préserver et restaurer ce qui fait la valeur du canal : ses ouvrages patrimoniaux, sa vôte arborée et ses paysages.

Planche-contact des ensembles paysagers du canal, présentés dans le document *Le Canal du Midi et ses abords* (novembre 2010, DREAL Occitanie)



- **Axe 2 – Promouvoir, faire vivre et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle du canal du Midi**

La **valeur universelle exceptionnelle** du canal correspond à son importance culturelle et naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle dépasse les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. C'est pour celle-ci que le canal a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette valeur universelle exceptionnelle doit être partagée avec les habitants et les usagers du canal. Elle doit aussi vivre, par l'organisation d'actions culturelles, ou de coopération internationale par exemple.



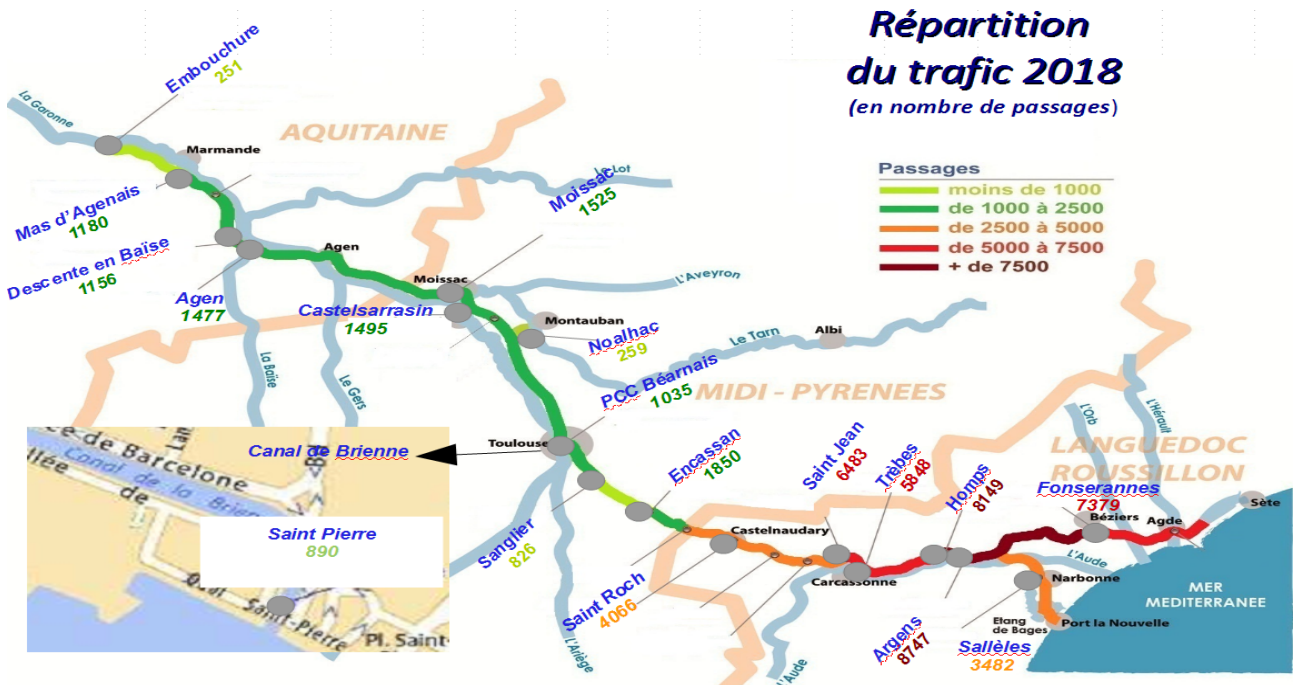
- **Axe 3 – Développer le potentiel touristique du canal du Midi et de ses territoires en valorisant ses atouts culturels et patrimoniaux**

Le tourisme est actuellement la principale économie du canal du Midi. Il faut toutefois mieux structurer l'offre, via par exemple l'élaboration d'un « contrat de destination » touristique qui vise à promouvoir un « produit » unique, le canal du Midi, dans toutes ses composantes, notamment culturelles et patrimoniales.

Les actions visant à réaliser un linéaire continu de voies vertes / vélo-routes le long du canal, ou à améliorer l'offre de services portuaires doivent être menées à leur terme. Un observatoire permanent de l'économie touristique du canal et de ses territoires permettra de mieux piloter les actions en faveur de la valorisation du canal.



Port de Poilhes (Aude) - copyright « Office de tourisme du canal du Midi au Saint-Chinian »



Source : VNF

- **Axe 4 – Faire du canal du Midi un levier du développement économique des territoires**
Le canal doit contribuer à valoriser l'économie locale (produits agricoles, artisanat d'art, etc.).
- **Axe 5 – Agir pour l'attractivité et la vitalité des « territoires du canal »**
Le canal doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants, et la vitalité des territoires traversés.



Écluses de Fonsérannes (Hérault) - copyright Nicolas Castets

- **Axe 6 – Le canal du Midi, un laboratoire d’innovation**

pour prolonger la fabuleuse histoire de la création du canal, œuvre de Pierre-Paul Riquet, et qui est fondée sur d’importantes innovations techniques et sociales.

D’une manière générale, les partenaires souhaitent soutenir les projets qui s’inscrivent dans l’ambition portée par le plan de gestion du bien dans sa globalité.

2. Le plan de gestion

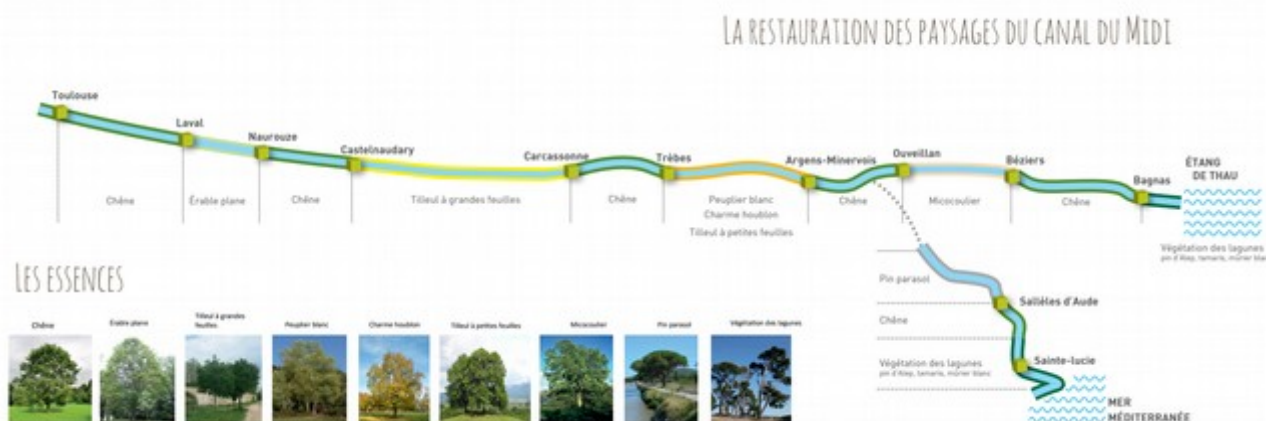
Le plan de gestion permet de faire l’état des lieux et le diagnostic du système de gestion actuel. Après avoir rappelé la description du canal et ce qui fait sa valeur universelle exceptionnelle, il identifie des orientations stratégiques pour le futur sur la base du diagnostic réalisé. Il comporte en outre un plan d’action.

Le comité stratégique du 8 novembre 2019 a validé les orientations du futur plan de gestion. Cela permettra de construire un plan d’actions permettant la mise en œuvre concrète d’actions pour valoriser le canal et les territoires qu’il traverse, en assurant la préservation du bien au sens de l’UNESCO. Ce plan d’actions sera examiné et approfondi par les membres du Comité de Bien qui se réuniront les 4 et 5 décembre prochains.

Après avoir été examiné par le COSTRAT Canal du Midi en début d’année 2020, le plan de gestion sera formellement approuvé par le préfet de la région Occitanie, dans le courant du premier semestre 2020.

Les objectifs stratégiques du plan de gestion :

- 1) Préserver et gérer la ressource en eau
- 2) Préserver la mémoire technique de l'ouvrage
- 3) Préserver l'intégrité et l'authenticité de l'ouvrage
- 4) Maîtriser et promouvoir la qualité paysagère (dans les espaces ruraux comme urbanisés)
- 5) Préserver et enrichir le patrimoine naturel et paysager du canal
- 6) Assurer la continuité du fonctionnement du canal du Midi dans le respect du patrimoine et de l'environnement
- 7) Asseoir l'attractivité du canal en tant que cadre de vie
- 8) Développer et coordonner un tourisme durable et de qualité, en valorisant les attributs culturels et patrimoniaux du canal du Midi
- 9) Renforcer la contribution du canal du Midi au développement économique soutenable et résilient des territoires
- 10) Positionner le canal du Midi comme territoire d'innovation et d'expérimentation au service des transitions (écologiques, sociales et climatiques)
- 11) Développer une coopération scientifique et culturelle, nationale et internationale
- 12) Consolider et mettre en œuvre une gouvernance efficiente et pérenne
- 13) Promouvoir, faire vivre et transmettre la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi



Source : VNF

3. Des actions structurantes pour le futur

- **avancement de la réalisation des tronçons manquants de la véloroute (Aude, Hérault)**

Les partenaires de l'Entente se fixent comme objectif prioritaire de terminer les tronçons manquants de véloroute le long de l'axe principal du canal du Midi.

Ainsi, le Département de l'Aude, Voies navigable de France, l'État et la Région se sont mobilisés pour permettre l'avancée rapide des travaux concernant un nouveau tronçon entre Argeliers et Argens-Minervois.

Les travaux, qui incluent les replantations des berges, débuteront en 2020.



Cyclistes au bord du canal du Midi -
<https://www.francevelotourisme.com/itineraire/le-canal-des-2-mers-a-velo>

- **Stratégie de définition et de valorisation de l'identité canal du Midi**

L'objectif est de définir une stratégie commune (au niveau de l'Entente pour le canal du Midi), pour avoir une démarche cohérente de valorisation du canal du Midi, concernant le patrimoine et le tourisme.

La démarche débouchera sur un **contrat de destination touristique** et pourrait se traduire par une **marque territoriale du canal du Midi**, et une **identité graphique unique**.

- **Intégration du canal du Midi dans le futur contrat de plan État-Région 2021-2027**

L'État, la région Occitanie et Voies navigables de France souhaitent qu'un volet relatif au soutien aux opérations structurantes des canaux d'Occitanie, et en particulier du canal du Midi soit intégré au futur contrat de plan État-Région, dont la phase de négociation entre la Région Occitanie et l'État débutera début 2020.

Composition du comité stratégique « canal du Midi »

M. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie
Mme Carole DELGA, présidente du Conseil régional
M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de VNF
Mme Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude
M. Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault
M. Jean-Michel MOUGARD, préfet du Tarn
M. André VIOLA, président du Conseil départemental de l'Aude
M. Georges MERIC, président du Conseil départemental Haute-Garonne
M. Kléber MESQUIDA, président du Conseil départemental Hérault
M. Christophe RAMOND, président du Conseil départemental du Tarn
M. le directeur régional, DREAL
M. Pascal AUGIER, DRAAF
M. le directeur régional, DRAC
M. Nicolas HESSE, SGAR

Présidents EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) :

M. Régis BANQUET, président de Carcassonne Agglo
M. Jean-Noël BADENAS, président de la CC Sud Hérault
M. Jacques BASCOU, président de la CA Le Grand Narbonne
M. Josian CABROL, président du CC Minervois – Saint-Ponais – Orb – Jaur
M. Alain CARALP, président de la CC La Domitienne
M. François COMMEINHES, président de Sète agglomération Méditerranée
M. Cyril DELPECH, président de la CC de la Montagne Noire
M. Gilles d'ETORRES, président de la CA Hérault Méditerranée
M. Philippe GREFFIER, président de la CC Castelnaudary-Lauragais-Audois
M. Frédéric LACAS, président de la CA Béziers Méditerranée
M. Michel MAIQUE, président de la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
M. Jean-Luc MOUDENC, président de Toulouse Métropole
M. Jacques OBERTI, président du SICOVAL
M. Christian PORTET, président de la CC Terres du Lauragais
M. André REY, président de la CC Lauragais-Revel-Sorèzois
M. André VIOLA, président de la CC Piège – Lauragais – Malepère

Contacts presse :

- Préfecture de région : Marie Latreille de Fozières / communication@occitanie.gouv.fr / 06 45 89 72 16
- Région Occitanie : Coralie Momboisse / coralie.momboisse@laregion.fr / 05 61 33 53 58
- Voies navigables de France : Jacques Noisette / jacques.noisette@vnf.fr / 05 61 36 24 64